



FORMATION SUR L'ORDONNANCE DE PROTECTION

Mercredi 1er mars -12H/14H

en visio uniquement

Tarif :

*gratuit avocat du SAF
50 euros avocat non
saf et autre public*

*Valide 2h au titre de
la formation
continue*



Intervenantes :

Florence NEPLE, avocate au Barreau de Lyon, présidente de la commission Egalité du CNB

Anne SANNIER, avocate au Barreau de Paris spécialiste en droit de la famille avec qualification spécifique protection des victimes de VIF

Fadela HOUARI, avocate au Barreau de Paris, co-responsable de la commission famille du SAF

Inscription préalable obligatoire : www.lesaf.org